

2008

Budget du conseil municipal

BUDGET PAR ACTIVITÉS MUNICIPAL

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en fonction des revenus, des dépenses, des affectations et des autres activités financières. Les revenus sont présentés par catégories et les dépenses par fonctions municipales. Les affectations comprennent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice, l'affectation aux activités d'investissement, l'affectation pour remboursement de capital ainsi que les montants à pourvoir dans le futur.

Cette année, certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions, notamment au chapitre des revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement qui ne sont plus présentés à l'état des activités financières de fonctionnement. Il en est de même pour les transferts relatifs aux remboursements de capital. De plus, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ». Le budget de 2007 a été redressé pour ces éléments afin de le rendre comparable avec celui de 2008.

Afin de faciliter la compréhension du budget à la suite des modifications de présentation, les montants à pourvoir dans le futur qui comprennent les crédits requis pour faire face aux obligations découlant des avantages de retraite et d'assurances pour les employés, ont été ajoutés aux dépenses de fonctionnement et autres activités financières au comparatif de 2007 et au budget de 2008.

Tableau 38

État des activités financières de fonctionnement - Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Revenus			
Taxes	1 057 060,7	1 024 120,7	(3,1)
Paiements tenant lieu de taxes	103 357,8	100 564,7	(2,7)
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	(41 303,8)	0,0	(100,0)
Autres revenus de sources locales	543 642,6	615 204,5	13,2
Transferts	251 807,8	194 648,0	(22,7)
Total des revenus	1 914 565,1	1 934 537,9	1,0
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	362 537,7	382 940,7	5,6
Sécurité publique	13 604,4	13 186,4	(3,1)
Transport	229 399,8	232 896,5	1,5
Hygiène du milieu	143 589,3	155 291,3	8,1
Santé et bien-être	89 230,6	72 274,2	(19,0)
Aménagement, urbanisme et développement	104 740,8	124 805,3	19,2
Loisirs et culture	342 522,5	352 789,9	3,0
Frais de financement	334 885,2	340 589,5	1,7
Total des dépenses de fonctionnement	1 620 510,3	1 674 773,8	3,3
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	252 578,6	244 604,6	(3,2)
Total des autres activités financières	252 578,6	244 604,6	(3,2)
Sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	1 873 088,9	1 919 378,4	2,5
Montants à pourvoir dans le futur	49 391,5	25 009,9	
Total des dépenses	1 922 480,4	1 944 388,3	1,1
Surplus des activités financières	(7 915,3)	(9 850,4)	
Autres affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	21 153,3	25 422,5	
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	
Activités d'investissement	(3 200,0)	(5 106,0)	
Total des autres affectations	7 915,3	9 850,4	
Surplus net	-	-	

Analyse des activités financières – revenus

Le budget des revenus est divisé en quatre grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions :

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune des quatre catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

Budget 2008 du conseil municipal

Taxes

Les taxes regroupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

Tableau 39

Taxes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	907 805,4	865 424,4	(4,7)
Taxes de secteur	33 686,1	48 285,0	43,3
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	33 262,1	36 126,0	8,6
Taxe de la voirie	0,0	0,0	-
Autres	392,0	377,3	(3,8)
	975 145,6	950 212,7	(2,6)
Sur une autre base			
Taxe sur valeur locative	0,0	0,0	-
Tarification pour services municipaux			
- eau	42 271,4	35 831,7	(15,2)
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- matières résiduelles	13 135,1	13 304,2	1,3
- service de la dette	18 599,4	16 483,9	(11,4)
- autres	851,7	813,6	(4,5)
	74 857,6	66 433,4	(11,3)
Autres	7 057,5	7 474,6	5,9
	81 915,1	73 908,0	(9,8)
Total	1 057 060,7	1 024 120,7	(3,1)

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 1 024 120,7 \$, en baisse de 3,1 % par rapport au comparatif de 2007.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière permet de générer des revenus de 21,3 M\$; par l'ajout de 1,4 G\$ en nouvelles valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- la fin de la mesure d'ajustement de 41,3 M\$ des charges fiscales entre l'agglomération et la municipalité centrale¹;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'imposer de nouvelles taxes relatives aux services, ou d'augmenter leurs taxes existantes, pour un montant totalisant 3,5 M\$;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une augmentation des revenus provenant de taxes d'environ 3 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

¹ À la suite du budget de 2006, le mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions a émis des recommandations relatives au partage des compétences et équipements entre l'agglomération et la municipalité centrale. Ces recommandations visaient l'exercice 2006 et les suivants.

Lors de la conception du budget de 2007, le niveau des dépenses d'agglomération et de la municipalité centrale a été ajusté conformément à ces recommandations. De plus, les taxes locales ont été augmentées d'un montant de 41,3 M\$ afin de rembourser l'agglomération pour l'exercice 2006. En 2008, cet ajustement ponctuel ayant été effectué, les taxes locales diminuent de 41,3 M\$.

Budget 2008 du conseil municipal

Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.

Tableau 40
Paiements tenant lieu de taxes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	23 282,8	22 035,0	(5,4)
- taxe de la voirie	0,0	0,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	520,3	545,9	4,9
- autres taxes, compensations et tarification	0,0	0,0	-
	23 803,1	22 580,9	(5,1)
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	19 126,1	19 026,7	(0,5)
- cégeps et universités	24 474,9	25 378,0	3,7
- écoles primaires et secondaires	17 854,4	17 547,5	(1,7)
	61 455,4	61 952,2	0,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux			
	826,2	820,0	(0,8)
Biens culturels classés	101,6	99,8	(1,8)
	86 186,3	85 452,9	(0,9)
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
- taxes sur la valeur foncière	12 864,3	11 271,3	(12,4)
- taxe de la voirie	0,0	0,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	440,8	532,4	20,8
- autres taxes, compensations et tarification	0,0	0,0	-
	13 305,1	11 803,7	(11,3)
Organismes municipaux	2 711,2	2 349,5	(13,3)
Autres organismes compensables	1 155,2	958,6	(17,0)
Total	103 357,8	100 564,7	(2,7)

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 100 564,7 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière qui permet de générer des revenus de 1,5 M\$, par l'ajout de 280 M\$ en nouvelles valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une diminution des revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes d'environ 3 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Autres revenus de sources locales

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de prestation de services dans le cadre des pouvoirs conférés en 2008 par le conseil municipal. Elle inclut donc les revenus générés par les services fournis aux organismes municipaux et ceux fournis aux contribuables et à des entreprises privées. D'autres revenus proviennent de l'émission de licences et de permis, de l'imposition de droits sur les mutations immobilières et de l'imposition d'amendes et de pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

Tableau 41
Autres revenus de sources locales
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	792,9	792,9	-
Autres services rendus	196 584,0	257 590,2	31,0
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	12 193,6	12 910,3	5,9
- droits de mutation immobilière	89 730,9	89 730,9	-
	<u>101 924,5</u>	<u>102 641,2</u>	<u>0,7</u>
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	112 687,7	112 687,7	-
- autres – amendes et pénalités	1 928,2	2 503,3	29,8
	<u>114 615,9</u>	<u>115 191,0</u>	<u>0,5</u>
Intérêts			
- arriérés de taxes	2 961,3	3 256,0	10,0
- fonds d'amortissement	58 691,7	58 282,2	(0,7)
- encaisse et autres intérêts	18 502,8	28 850,5	55,9
	<u>80 155,8</u>	<u>90 388,7</u>	<u>12,8</u>
Cession d'éléments d'actif à long terme	22 700,0	21 700,0	(4,4)
Contributions des organismes municipaux	24 000,0	24 000,0	-
Autres	2 869,5	2 900,5	1,1
	<u>346 265,7</u>	<u>356 821,4</u>	<u>3,0</u>
Total	543 642,6	615 204,5	13,2

Services rendus aux organismes municipaux

Le montant de ce poste budgétaire est de 792,9 \$, soit le même montant qu'en 2007. Les principaux éléments de ce poste sont :

- un revenu de 384,3 \$ provenant d'ententes sur le traitement des déchets et le déneigement conclues avec certaines villes liées (Montréal-Est et Westmount) par des arrondissements (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Le Sud-Ouest);
- un montant de 408,6 \$ provenant des loyers facturés par les arrondissements pour l'occupation de locaux par le Service de police.

Autres services rendus

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 257 590,2 \$, en hausse de 61 M\$ ou 31 %. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- un revenu de 44 406,9 \$ représentant la facturation des employés prêtés dans le cadre de la nouvelle entente concernant la gestion de la sécurité du revenu. Les revenus associés à l'entente sur la sécurité du revenu étaient, en 2007, présentés dans les transferts conditionnels;
- une hausse de 7 072,0 \$ provenant d'ajustements au fonds des immeubles et au Centre de services partagés – matériel roulant et ateliers;
- une hausse de 3 430,9 \$ provenant de la facturation de divers services par les arrondissements dans les domaines des loisirs et de la culture, du transport, de l'hygiène du milieu, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'administration générale et autres.

Autres revenus

En 2008, ce poste budgétaire est de 356 821,4 \$, en hausse de 10,6 M\$, soit 3 %, par rapport à 2007. Cette variation s'explique par une hausse, en 2008, de 10 232,9 \$ des intérêts qui totalisent 90 388,7 \$. Les intérêts proviennent des arriérés de taxes, pour 3 256,0 \$, des fonds d'amortissement, pour 58 282,2 \$, ainsi que de l'encaisse (gestion de la trésorerie) et autres, pour 28 850,5 \$.

Parmi les autres revenus, les amendes et pénalités sont de 115 191,0 \$ provenant principalement des amendes et pénalités liées à la circulation et au stationnement. Ces revenus anticipés sont au même niveau que l'an dernier. Un montant de 89 730,9 \$ provenant des droits sur les mutations immobilières, soit le même montant qu'en 2007, est également prévu.

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Ils sont appelés transferts conditionnels lorsqu'ils sont soumis à des exigences particulières quant à leur utilisation et transferts inconditionnels lorsqu'ils ne sont soumis à aucune exigence.

Les revenus de transferts totalisent 194 648,0 \$ au budget de 2008, en baisse de 57 159,8 \$.

Tableau 42
Transferts

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Transferts inconditionnels			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	1 752,0	652,0	(62,8)
- compensation relative au pacte fiscal	47 300,0	46 300,0	(2,1)
- autres	39 500,0	42 900,0	8,6
	88 552,0	89 852,0	1,5
Transferts conditionnels			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	85 839,0	80 224,5	(6,5)
- relatives au budget de fonctionnement	77 175,6	24 380,3	(68,4)
	163 014,6	104 604,8	(35,8)
Autres transferts conditionnels relatifs au budget de fonctionnement			
	241,2	191,2	(20,7)
	163 255,8	104 796,0	(35,8)
Total	251 807,8	194 648,0	(22,7)

Transferts inconditionnels

Dans cette catégorie se trouvent notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier conclue avec le gouvernement du Québec et les revenus provenant du programme de neutralité, lesquels permettent d'atténuer les pertes liées aux compensations gouvernementales tenant lieu de taxes.

Les transferts inconditionnels sont de 89 852,0 \$ au budget de 2008, en hausse de 1,3 M\$. Les éléments de variation de ce poste sont :

- une baisse de 1,0 M\$ liée à la compensation versée par le gouvernement du Québec, laquelle atteint en 2008 un montant de 46 300,0 \$;
- une hausse de 3,4 M\$ de la compensation du gouvernement concernant les droits sur les divertissements, laquelle atteint en 2008 un montant de 42,9 M\$;
- une baisse de 1,1 M\$ des compensations provenant du programme de neutralité.

Transferts conditionnels

Les transferts conditionnels du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de dépenses de fonctionnement.

Au budget de 2008, ces transferts totalisent 104 796,0 \$, en baisse de 58,5 M\$. Les subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement sont en baisse de 52,8 M\$, pour atteindre 24 380,3 \$. Cette variation s'explique par :

- la fin de l'entente actuelle concernant la gestion de la sécurité du revenu, ce qui représente une baisse de 61 637,6 \$ par rapport au budget de 2007. Notons qu'un montant de 44,4 M\$ est présenté au poste « Autres services rendus » à la suite de la nouvelle entente conclue avec le gouvernement du Québec relativement à la gestion de la sécurité du revenu;
- l'ajout de nouvelles subventions totalisant 7,7 M\$ concernant principalement la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 80 224,5 \$, une baisse de 5,6 M\$ en 2008 qui est attribuable à la réduction de la dette admissible aux subventions, principalement pour les emprunts liés au réseau du métro et à l'usine de traitement des eaux usées.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme. Ces subventions totalisent 80 224,5 \$ au budget de 2008. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 43**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Traitement des eaux usées	43 415,0	41 443,0	(4,5)
Transport en commun - métro	19 974,1	16 858,5	(15,6)
Refinancement du déficit actuariel initial	13 573,2	13 214,6	(2,6)
Rénovation urbaine	6 284,6	6 307,6	0,4
Divers programmes de subventions			
- hygiène du milieu	23,5	11,3	(51,9)
- voirie	2 307,3	2 203,3	(4,5)
- loisirs et culture	261,3	186,2	(28,7)
	2 592,1	2 400,8	(7,4)
Total	85 839,0	80 224,5	(6,5)

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions qui sont associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives au budget de fonctionnement totalisent 24 380,3 \$ au budget de 2008. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 44

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Rénovation urbaine	11 134,2	13 969,1	25,5
Hygiène du milieu	0,0	6 300,0	-
Loisirs et culture	3 952,1	3 919,5	(0,8)
Gestion de la sécurité du revenu	61 637,6	0,0	(100,0)
Autres	451,7	191,7	(57,6)
Total	77 175,6	24 380,3	(68,4)

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Les dépenses de fonctionnement sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Les autres activités financières sont présentées distinctement. Chacune de ces fonctions fait l'objet d'une présentation détaillée. Ces fonctions sont les suivantes :

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture.
- La fonction « Frais de financement » incorpore les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.

Les « Autres activités financières » comprennent le remboursement de la dette à long terme.

L'analyse d'une fonction commence par la description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les dépenses de chacune des activités et indique notamment les principaux éléments budgétaires liés à ces activités.

Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil municipal, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines dépenses ponctuelles, qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités, peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

En 2007, la distribution du budget de l'administration générale a été modifiée par le nouveau règlement sur les dépenses. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Conformément à ce règlement, les budgets des services de soutien liés aux dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2008, le budget du conseil municipal alloué à la fonction « Administration générale » est de l'ordre de 382 940,7 \$, une hausse de 5,6 % par rapport au comparatif de 2007.

Tableau 45
Dépenses d'administration générale

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Conseil municipal	57 991,2	48 402,8	(16,5)
Application de la loi	6 172,2	5 935,7	(3,8)
Gestion financière et administrative	157 254,3	164 297,6	4,5
Greffe	13 926,5	17 493,6	25,6
Évaluation	0,0	0,0	-
Gestion du personnel	31 629,5	32 266,6	2,0
Dépenses mixtes d'administration générale	(107 334,0)	(107 636,4)	0,3
Autres	202 898,0	222 180,8	9,5
Total	362 537,7	382 940,7	5,6

Conseil municipal

L'activité « Conseil municipal » comprend principalement les dépenses reliées au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement. S'y trouve également une portion de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Les crédits s'élèvent à 48 402,8 \$, une baisse de 9 588,4 \$ ou 16,5 % par rapport à 2007. Cette baisse s'explique principalement par des réaménagements internes de plus de 7,1 M\$ au Service des affaires corporatives, notamment :

- une baisse de 2 568,6 \$ pour l'amortissement des dépenses d'élection de novembre 2005, dont le solde total fut absorbé en 2007;
- le réaménagement de certaines activités de soutien administratif au profit du Greffe.

Il en va de même pour certains autres services centraux, où des crédits du conseil municipal pour plus de 1 675,0 \$ ont été réaffectés à d'autres activités. Les arrondissements ont également diminué leur budget alloué à cette activité pour plus de 694,5 \$.

Application de la loi

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits affectés aux activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements qui sont du ressort du conseil municipal. Ces crédits, qui incluent ceux reliés à la magistrature et à la cour municipale, sont ensuite imputés au budget du conseil d'agglomération par l'activité « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2008, les dépenses relatives à cette activité sont évaluées à 5 935,7 \$, une légère baisse de 236,5 \$ par rapport à 2007.

Gestion financière et administrative

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique, incluant le système intégré de gestion (SIMON).

Les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le montant global des crédits affectés à cette activité, en 2008, est de 164 297,6 \$, en hausse de 7 043,3 \$ ou 4,5 % comparativement à 2007. Près de la moitié de cet écart (3 448,4 \$) provient de réaménagements de crédits dans les arrondissements. Le reste de la différence résulte, principalement, d'ajustements et de réaménagements de crédits au Service des affaires corporatives (notamment, pour le Centre d'expertise et de soutien au système intégré de gestion) et de l'ajout de crédits au Service des finances pour divers dossiers.

Greffe

Cette activité regroupe des dépenses telles que :

- les frais encourus pour la mise en application des règlements;
- la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections;
- la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel;
- le soutien aux instances décisionnelles;
- la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le total des crédits s'élève à 17 493,6 \$ en 2008. La variation à la hausse de 3 567,1 \$ (25,6 %) par rapport au comparatif de 2007 s'explique en grande partie par le transfert effectué par le Service des affaires corporatives à partir des crédits de l'activité « Conseil municipal ».

Évaluation

Cette activité, qui regroupe les dépenses reliées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les dépenses reliées aux activités de gestion du capital humain, tels le recrutement, l'embauche du personnel et les relations de travail.

Comme plusieurs autres activités de la fonction « Administration générale », les crédits de cette activité incorporent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 32 266,6 \$, une hausse de 637,1 \$ ou 2 % par rapport au budget de 2007. Des réaménagements internes dans les arrondissements, pour 424,1 \$, et d'autres au Service du capital humain expliquent cet écart.

Dépenses mixtes d'administration générale

L'activité « Dépenses mixtes d'administration générale » résulte du règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale, expliqué précédemment. Les crédits négatifs de 107 636,4 \$ qui s'y trouvent compensent pour les crédits positifs équivalents imputés au budget de l'agglomération.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent donc, entre autres :

- les dépenses contingentes et les dépenses générales d'administration;
- les pertes possibles dans la perception;
- les dépenses en communications corporatives;
- certaines provisions pour les dépenses de rémunération, dont celles pour l'équité salariale, les employés hors structures et les libérés syndicaux à temps plein couverts corporativement, les accidentés du travail qui sont en retour progressif ainsi que d'autres provisions pour la rémunération (ex. : variation des primes pour la CSST et les assurances collectives, etc.);
- les dépenses relatives aux régimes de retraite (autres que le service courant) en fonction des nouvelles normes comptables – il s'agit donc des dépenses d'intérêts nettes sur le déficit des régimes de retraite;
- les frais de transactions à éliminer entre les entités locale et d'agglomération. Rappelons que ces transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires, où le fournisseur est d'une entité comptable différente de celle du client. Aux fins de consolidation des données du budget, ces transactions internes doivent être éliminées par la suite pour ne pas être comptabilisées à deux reprises.

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est de 222 180,8 \$, une hausse de 19 282,8 \$ ou 9,5 % par rapport à 2007. Cet écart incorpore une hausse provenant des arrondissements de l'ordre de 4 763,5 \$.

L'autre portion de l'écart global entre 2007 et 2008, soit 14 519,3 \$, s'explique principalement par le transfert de certaines charges de retraite qui étaient présentées en 2007 aux montants à pourvoir dans le futur et par une révision à la hausse des divers montants corporatifs prévus pour la rémunération.

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. De plus, elle regroupe toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Il est à noter que la majorité des activités liées à la sécurité publique sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

En 2008, au chapitre de la sécurité publique locale, les crédits atteignent 13 186,4 \$, soit une baisse de 418,0 \$ ou 3,1 % par rapport à 2007. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- sous le volet local de la sécurité publique, un montant de 4 836,9 \$ est prévu au chapitre des dépenses communes, principalement afin d'honorer l'engagement pris relativement au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ex-Ville de Montréal avant 1971. Comparé à 2007, ce montant est en baisse de 18,6 % à la suite de la réévaluation actuarielle de l'actif et du passif du régime de retraite;
- le budget de la sécurité civile augmente de 207,3 % par rapport à 2007 à la suite d'une reclassification de 615,6 \$ des dépenses de sécurité en arrondissement, lesquelles étaient auparavant présentées à l'activité « Administration générale – autres ».

Par ailleurs, dans la catégorie « Autres », un budget d'environ 5 M\$ est consacré à des dépenses locales en matière de sécurité publique dans les arrondissements. Ce budget, qui servira à divers programmes municipaux, notamment le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem* et la patrouille en vélo, est presque identique à celui de 2007.

Les dépenses liées à la sécurité incendie sont entièrement présentées dans la section « Budget du conseil d'agglomération ».

Tableau 46
Dépenses de sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Police	6 140,2	5 200,2	(15,3)
Sécurité incendie	0,0	0,0	-
Sécurité civile	303,1	931,3	207,3
Autres	7 161,1	7 054,9	(1,5)
Total	13 604,4	13 186,4	(3,1)

Transport

Les dépenses liées au transport et présentées dans cette section sont du ressort du conseil municipal. S'y trouvent l'ensemble des dépenses relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien du réseau routier local.

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal*, ce sont les arrondissements qui assurent l'entretien du réseau routier local.

Tableau 47
Dépenses de transport

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	78 632,5	80 345,2	2,2
- enlèvement de la neige	101 895,6	100 563,8	(1,3)
- éclairage des rues	20 840,5	23 334,0	12,0
- circulation et stationnement	27 989,4	28 610,7	2,2
	229 358,0	232 853,7	1,5
Transport collectif	0,0	0,0	-
Autres	41,8	42,8	2,4
Total	229 399,8	232 896,5	1,5

En 2008, les dépenses de transport qui sont de responsabilité locale progressent de 1,5 %, pour s'établir à 232 896,5 \$.

Réseau routier

Cette activité regroupe les dépenses relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier local.

Les crédits d'entretien du réseau local progressent en 2008 de 1,5 % par rapport à 2007. Cette légère augmentation s'explique en partie :

- par une diminution des crédits affectés à l'enlèvement de la neige de l'ordre de 1,3 M\$ dans les arrondissements, attribuable notamment à la réorganisation de leurs activités;
- par une progression modeste des autres catégories de dépenses de l'activité « Réseau routier », à l'exception de l'éclairage des rues.

La progression des dépenses de 2,2 % aux rubriques « Voirie municipale » et « Circulation et stationnement » reflète en bonne partie les hausses de coûts reliés à l'inflation. La rubrique « Éclairage des rues » fait exception avec une progression de 12 % par rapport à 2007. Cette progression s'explique par une hausse des crédits affectés à l'électricité (1,3 M\$) et une reclassification, dans cette catégorie de dépenses, de crédits déjà affectés à l'électricité dans les autres catégories de dépenses de l'activité « Réseau routier » (0,8 M\$).

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres dépenses relatives au transport.

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout, au transport et à la collecte des matières résiduelles ainsi qu'à la protection de l'environnement qui sont de la responsabilité du conseil municipal. Le total du budget de 2008 pour cette fonction est de 155 291,3 \$, en hausse de 8,1 %.

Tableau 48
Dépenses d'hygiène du milieu

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	438,0	338,4	(22,7)
- réseau de distribution de l'eau potable	42 974,6	36 564,1	(14,9)
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- réseaux d'égout	17 384,6	25 554,8	47,0
	60 797,2	62 457,3	2,7
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	56 530,9	57 270,3	1,3
- matières secondaires	23 841,7	29 851,3	25,2
- élimination des matériaux secs	(234,2)	1 668,9	(812,6)
	80 138,4	88 790,5	10,8
Protection de l'environnement	2 336,8	3 520,3	50,6
Autres	316,9	523,2	65,1
Total	143 589,3	155 291,3	8,1

Eau et égout

Sur le plan des compétences locales, l'activité regroupe les dépenses associées aux conduites locales des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Ces dépenses totalisent 62 457,3 \$, dont 36 564,1 \$ sont prévus pour la distribution de l'eau potable, et 25 554,8 \$, pour les réseaux d'égout. La croissance des dépenses est de 2,7 %.

L'augmentation des crédits entre 2007 et 2008 provient de l'ajustement du coût, notamment celui des dépenses de rémunération pour un montant de 400,5 \$. Une reclassification de dépenses de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable » vers l'activité « Réseaux d'égout », pour 7 296,0 \$, explique la variation entre ces deux activités.

Matières résiduelles

Cette activité regroupe les dépenses liées à la collecte et au transport, jusqu'aux lieux de transbordement ou d'élimination, des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs. Ce budget de 88 790,5 \$ est en croissance de 8,7 M\$ ou 10,8 %.

L'augmentation des dépenses est essentiellement attribuable à l'impact causé par les renouvellements prévus de contrats de collecte et de transport.

Protection de l'environnement et autres activités

Ces activités comprennent les dépenses liées à la protection de l'environnement telles que celles relatives à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, au traitement des sols contaminés ainsi que celles liées aux activités d'hygiène du milieu qui ne peuvent être intégrées dans une autre catégorie.

La part du budget de 2008 attribuée à la protection de l'environnement est de 3 520,3 \$, soit une hausse de 50,6 %. La principale variation provient d'une reclassification de dépenses vers les compétences locales, pour 821,1 \$.

Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le total du budget pour cette fonction est de 72 274,2 \$, en baisse de près de 17 M\$.

Tableau 49**Dépenses de santé et de bien-être***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Inspection des aliments	0,0	0,0	-
Logement social	19 779,7	19 141,2	(3,2)
Sécurité du revenu	60 862,1	43 331,5	(28,8)
Autres	8 588,8	9 801,5	14,1
Total	89 230,6	72 274,2	(19,0)

Inspection des aliments

Cette activité comprend les dépenses liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Cette activité étant une compétence d'agglomération, aucune dépense n'est prévue dans le budget du conseil municipal à ce chapitre.

Logement social

Cette activité comprend les dépenses liées à l'habitation sociale et à la contribution de la Ville au paiement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation. L'essentiel de ce volet est présenté dans la section du budget du conseil d'agglomération. À l'échelle locale, en 2008, un réaménagement de l'aide au relogement sera maintenant budgétisée à l'activité « Aménagement, urbanisme et zonage » (- 600,0 \$).

Sécurité du revenu

Les dépenses reliées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal qui sont présentées sous cette rubrique sont séparées des autres activités de santé et de bien-être, conformément aux normes de présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

En septembre 2007, la Ville de Montréal a conclu une nouvelle entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) mettant fin, le 31 décembre 2007, à l'entente antérieure datant de 2004. La nouvelle entente avec le MESS prendra effet le 1^{er} janvier 2008 et libérera la

Ville des obligations découlant du Fonds de la sécurité du revenu. Dans le cadre de cette entente, les employés permanents de la Direction de la sécurité du revenu seront prêtés au MESS pour une somme de 43,4 M\$, incluant les charges sociales, à laquelle s'ajoutent les frais d'administration. Un revenu de 44,4 M\$ est prévu aux « Autres revenus de source locale ».

L'écart de 17,5 M\$ observé entre le comparatif de 2007 et le budget de 2008 provient de la réduction des dépenses assumées par la Ville de Montréal à ce chapitre. Une réduction de l'effectif à l'emploi de la Ville de Montréal pour cette activité ainsi que le transfert de divers frais d'exploitation de l'ex-Direction de la sécurité du revenu seront assumés par le MESS à compter du 1^{er} janvier 2008.

Autres

Toutes les autres dépenses liées à la fonction « Santé et bien-être » sont regroupées ici. La hausse de 1,2 M\$ au budget 2008 est attribuable à des dossiers tels que la lutte contre les gangs de rue, la revitalisation urbaine intégrée, les priorités jeunesse et divers autres réaménagements effectués entre les activités et entre les compétences.

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique. Pour 2008, les crédits prévus pour ces activités s'élèvent à 124 805,3 \$.

Tableau 50
Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	37 108,1	37 761,8	1,8
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	27 788,5	39 811,0	43,3
- tourisme	38,6	43,1	11,7
- autres	496,8	443,1	(10,8)
	28 323,9	40 297,2	42,3
Rénovation urbaine	37 070,2	43 334,2	16,9
Autres	2 238,6	3 412,1	52,4
Total	104 740,8	124 805,3	19,2

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les dépenses liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité atteignent 37 761,8 \$ en 2008.

Promotion et développement économique

Se trouvent dans cette activité les dépenses liées à la promotion touristique et au développement économique, notamment pour des études économiques et de faisabilité. Elles englobent les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

Plus de la moitié de l'augmentation de 12 M\$ constatée pour cette activité, soit 6,5 M\$, est attribuable à l'application des nouvelles normes comptables décrétées par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Ces montants ont été budgétisés afin de refléter le coût d'acquisition de terrains à des fins de revente. Les autres éléments de variation se résument principalement à ce qui suit :

- une augmentation de 2,1 M\$ liée au démarrage d'un nouveau programme, le *PR@M – Revitalisation*, visant l'élimination des bâtiments à usage « dérogoire »;

- l'ajout de 1 M\$ en contributions financières liées au démarrage et à la réalisation de projets importants, notamment la création du Quartier des spectacles et la mise en place d'un plan d'urbanisme renouvelé;
- une hausse de 1 M\$ pour la création d'un fonds d'intervention stratégique;
- l'ajout de 1 M\$ aux unités d'affaires de première ligne relativement aux activités de soutien (études, planification et analyses financières);
- une augmentation de 400,0 \$ de la contribution financière aux Sociétés de développement commercial (SDC).

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les dépenses liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens. Ces crédits totalisent 43 334,2 \$.

L'augmentation de 6,2 M\$ par rapport à 2007 s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 5,5 M\$ des subventions liées au *Programme de revitalisation des quartiers centraux* (PRQC) et à *Rénovation-Québec*;
- une augmentation de 2,6 M\$ des sommes consacrées par la Commission des services électriques au programme d'élimination des poteaux par l'enfouissement des fils des services publics (transport d'électricité et communications), notamment dans les zones résidentielles;
- une augmentation de 1 M\$ pour la réalisation du plan d'action en matière de salubrité des logements (renforcement de l'application du Règlement sur la salubrité des logements);
- une augmentation de 1,6 M\$ des activités de soutien (études, planification et analyses financières) aux unités d'affaires de première ligne travaillant pour ces activités à la suite d'une reclassification;
- un réaménagement des programmes liés à l'habitation.

Autres

Ce poste inclut les autres dépenses associées à la promotion et au développement économique et urbain. Le budget qui y est consacré est en hausse de 1,2 M\$, ce qui s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 0,7 M\$ des sommes consacrées par la Commission des services électriques à l'entretien et au développement du réseau des conduits souterrains des services publics (transport d'électricité et communications);
- une augmentation de 0,5 M\$ des sommes consacrées aux travaux d'arpentage foncier liés à la vente de terrains et d'immeubles de la Ville.

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relevant de compétences locales relatives à la gestion, à la planification et à l'organisation des programmes de loisirs sportifs, récréatifs et culturels, incluant les dons et les subventions accordés pour soutenir les organismes qui œuvrent dans ces domaines. Elle regroupe également les dépenses pour la gestion des équipements et des installations ainsi que l'entretien des parcs et des espaces verts.

Les crédits engagés dans cette fonction en 2008 totalisent 352 789,9 \$, une hausse de 3 % par rapport à 2007.

Tableau 51
Dépenses de loisirs et culture

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Activités récréatives			
- centres communautaires	50 891,8	52 426,3	3,0
- patinoires intérieures et extérieures	32 852,5	32 762,5	(0,3)
- piscines, plages et ports de plaisance	32 558,4	30 863,8	(5,2)
- parcs et terrains de jeu	90 539,4	92 035,9	1,7
- parcs régionaux	0,0	73,2	-
- expositions et foires	364,1	382,2	5,0
- autres	10 161,8	10 835,2	6,6
	217 368,0	219 379,1	0,9
Activités culturelles			
- centres communautaires	13 336,5	14 535,9	9,0
- bibliothèques	53 587,5	54 963,1	2,6
- musées et centres d'exposition	49 722,8	49 401,4	(0,6)
- autres	8 507,7	14 510,4	70,6
	125 154,5	133 410,8	6,6
Total	342 522,5	352 789,9	3,0

Activités récréatives

Les activités récréatives, qui comptent pour plus de 62 % du budget de la fonction « Loisirs et culture », sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 219 379,1 \$. L'année 2008 poursuit dans la voie de la consolidation des acquis en limitant la croissance globale des coûts à moins de 1 %. Cette hausse est principalement associée aux frais d'exploitation et d'entretien des installations.

Activités culturelles

Les activités culturelles comprennent :

- les réseaux de bibliothèques et les lieux de diffusion culturelle;
- le soutien aux initiatives culturelles;
- les centres communautaires.

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles s'élèvent à 133 410,8 \$ en 2008, une augmentation de 8 256,3 \$ ou 6,6 % par rapport à 2007. L'écart principal se retrouve sous la rubrique « Autres » qui reflète :

- l'injection de 2 M\$ pour la contribution de la ville à la rénovation du *Negro Community Center*;
- l'ajout de sommes totalisant près de 1 M\$ pour la lutte aux gangs de rue, la revitalisation urbaine intégrée et les priorités jeunesse.

Le solde de l'écart se justifie par le reclassement de certains comptes budgétaires.

On note également une hausse de 1,4 M\$ des dépenses liées à l'accessibilité du réseau des bibliothèques afin d'accroître les heures d'ouverture. Cette somme s'ajoute à celle inscrite au Programme triennal d'immobilisations.

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des dépenses d'investissement et de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la section « Autres activités financières ».

Tableau 52
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts	322 992,4	332 411,9	2,9
- autres frais	10 471,9	6 763,1	(35,4)
	333 464,3	339 175,0	1,7
Autres frais de financement	1 420,9	1 414,5	(0,5)
Total	334 885,2	340 589,5	1,7

Au budget de 2008, les dépenses relatives aux frais de financement totalisent 340 589,5 \$. Ce montant représente une augmentation de 5 704,3 \$, soit une croissance de 1,7 % par rapport au comparatif de 2007.

Cette variation des frais de financement s'explique principalement par les éléments suivants :

- à la suite d'une modification méthodologique, le taux d'intérêt applicable à la dette de l'agglomération relative aux immobilisations 2002-2005 a été révisé à la baisse, ce qui a entraîné une augmentation de la charge locale d'environ 12 M\$¹;
- une réduction de près de 6 M\$ est attribuable, entre autres, aux refinancements d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles, ainsi qu'à la réduction de la dette historique.

¹ Lors de la mise en place de l'agglomération, une des composantes de la dette de l'agglomération a été établie sur la base des dépenses nettes d'immobilisations encourues au cours des années 2002-2005 que les emprunts soient réalisés ou non. Par conséquent, cette dette étant théorique, différents paramètres ont été adoptés en vue de déterminer la juste part des coûts de cette dette qui devrait être imposée dans le futur aux contribuables de l'agglomération.

Ces paramètres ont fait l'objet d'une nouvelle analyse, conduisant notamment à la révision du taux d'intérêt applicable. Il a été constaté que les taux d'intérêt des émissions d'emprunts réalisées au cours de la période 2002-2005 étaient nettement moindre que ceux anticipés lors de l'adoption des paramètres retenus à l'origine et ce, avec l'accord du comité de transition de l'agglomération de Montréal (CTAM). Devant ce constat, la Ville a donc révisé le coût des intérêts de cette dette de l'agglomération en conséquence, le réduisant d'environ 12 M\$.

Il est à noter que ces frais d'intérêt assumés dans la dette de la Ville doivent être retranchés de la charge locale pour être imposés à la charge de l'agglomération. Ce transfert de frais d'intérêt étant diminué d'environ 12 M\$, il en résulte donc une croissance des coûts pour la charge locale et par ailleurs, une diminution de ceux-ci pour la charge à l'agglomération.

Autres activités financières

Les dépenses relatives aux autres activités financières comprennent les crédits affectés au remboursement de la dette à long terme, c'est-à-dire au paiement du capital sur les emprunts et les contributions aux fonds d'amortissement.

Tableau 53

Autres activités financières

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Remboursement de la dette à long terme	252 578,6	244 604,6	(3,2)
Total	252 578,6	244 604,6	(3,2)

Remboursement de la dette à long terme

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme passent à 244 604,6 \$ en 2008, ce qui représente une baisse de 7 974,0 \$ ou 3,2 %. Cette diminution est en partie attribuable au fait que les montants des emprunts qui arrivent à échéance pour la dette locale sont plus élevés que ceux des nouveaux emprunts nécessaires au financement à long terme des dépenses d'immobilisation de compétence locale.

ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent sous la responsabilité du conseil municipal.

Certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire de 2008 afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions. Notamment, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement, telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ».

Tableau 54
Affectations

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	-
Surplus accumulé affecté	21 153,3	25 422,5	20,2
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	4,3
Activités d'investissement	(3 200,0)	(5 106,0)	59,6
Montants à pourvoir dans le futur	(49 391,5)	(25 009,9)	(49,4)
Total	(41 476,2)	(15 159,5)	(63,5)

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2008, il est prévu d'utiliser une somme de 25 422,5 \$ provenant d'affectations des surplus des années antérieures. Ce montant est composé, d'une part, d'un surplus anticipé en 2008 de 22 622,8 \$ et, d'autre part, de surplus de gestion, au montant de 2 799,7 \$, que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2008. Il s'agit des arrondissements suivants :

- Le Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 150,2 \$;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 881,7 \$;
- Saint-Laurent, pour une somme de 970,0 \$;
- Verdun, pour une somme de 425,2 \$;
- Lachine, pour une somme de 372,6 \$.

À la ligne « Remboursement de capital », la somme négative de 10 466,1 \$ est, de fait, un remboursement de capital pour des dépenses financées à long terme. De même, un montant négatif de 5 106,0 \$ est inscrit à la ligne « Activités d'investissement ». Cette somme constitue pour l'arrondissement de Ville-Marie le paiement au comptant d'aménagements d'équipements sportifs et de loisirs. Cette présentation est conforme aux nouvelles normes comptables en vigueur.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » doit être constaté à cette date, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie.

Au niveau des montants à pourvoir dans le futur, la variation à la baisse de 24 381,6 \$ s'explique principalement par le transfert de certaines charges de retraite vers les dépenses d'administration.